



République Française



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
12 mars 2021

**Séance du 17/03/2021**

Membres en  
exercice :  
11

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-sept mars, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
7

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Isabelle MAZOYER, Christian MICHEL, Véronique NICOLLET

Voteants :  
9

**Représentés** : Michel HERNANDEZ, Marie MUNUERA

**Excusés** : Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Emmanuel DUPAS

### Délibération n°D\_2021\_016 Rachat prêt SFIL : signature offre Crédit Agricole

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune rembourse actuellement un prêt bancaire souscrit à la Caisse Française de Financement Local en 2008 afin de financer la construction du bâtiment du service technique.

Montant emprunté : 200 000€

Taux fixe : 4.91%

Reste à rembourser au 01/05/2021 (pénalités de remboursement incluses) : 91 500€

#### Historique

Plusieurs tentatives de rachat pour ce prêt ont été faites ces dernières années auprès d'établissements bancaires. En 2020, le Crédit Agricole y a répondu favorablement mais le confinement ayant empêché l'assemblée délibérante de se réunir dans les délais, le rachat n'a pas abouti.

Cette année, par anticipation, le Crédit Agricole a été à nouveau sollicité et nous a transmis une offre de rachat de prêt (très intéressante financièrement pour la commune).

Montant du financement : **91500€**

Frais de dossier : **100€**

Pour information :

- montant du remboursement actuel : 14 920.21€/an

- reste à rembourser 7 annuités (soit jusqu'en mai 2027).

DIGNE LES BAINS (A H P)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 19/03/2021

004-210401097-20210317-D\_2021\_016-DE

Détail de l'offre de prêt

Nombre d'année	Taux	Total annuité (intérêts+capital)	Gain par rapport à l'annuité actuelle
6	0.59%	15 532.76€	Pas de gain
10	0.82%	9 539.64€	5 380.57€
12	0.97%	8 086.60€	6 833.61€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le remboursement par anticipation du prêt de la Caisse Française de Financement Local (SFIL),
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'offre de prêt du Crédit Agricole pour 12 annuités avec un taux à 0.97% (2 021.65€/trimestre soit 8 086.60€/an) pour un montant de 91 500€,
- **DIT** que l'annuité (intérêts+capital) sera inscrite au budget principal ainsi que les frais de dossier (100€)

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA

